

**Assemblée générale**Distr.: Générale  
16 avril 2003Français  
Original: Anglais

---

**Commission des Nations Unies  
pour le droit commercial international**  
Trente-sixième session  
Vienne, 30 juin-11 juillet 2003**Projet de guide législatif sur le droit de l'insolvabilité****Note du secrétariat**

1. On trouvera dans la présente note la structure du projet de guide législatif tel qu'il figure dans les documents A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.1 à 17. La table des matières indique les questions qui sont traitées dans le projet guide et montre que celui-ci cadre avec le mandat donné au Groupe de travail. La structure de la version définitive devra être revue: certains chapitres et certaines recommandations seront renumérotés; l'actuel chapitre IV.D intitulé "Cadre institutionnel" sera déplacé et inséré parmi les premiers chapitres de la première partie; et la teneur de l'additif 17 sera déplacée si le Groupe de travail recommande de maintenir dans le Guide législatif les développements sur la loi applicable régissant la procédure d'insolvabilité.

**Table des matières****Première partie. Établir la structure et les principaux objectifs  
d'un régime de l'insolvabilité efficace et rationnel****Introduction et glossaire (A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.1)****I. Introduction aux procédures d'insolvabilité  
(A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.2)****A. Principaux objectifs d'un régime de l'insolvabilité efficace et  
rationnel**

1. Maximiser la valeur des biens
2. Établir un équilibre entre liquidation et redressement



3. Garantir le traitement équitable des créanciers se trouvant dans la même situation
4. Prévoir le règlement rapide, efficace et impartial de l'insolvabilité
5. Prévenir le démembrement prématuré des biens du débiteur
6. Prévoir une procédure transparente et prévisible qui encourage, par des mesures d'incitation, la collecte et la diffusion d'informations
7. Reconnaître les droits des créanciers existants et établir des règles claires pour classer les créances prioritaires
8. Établir un cadre pour l'insolvabilité internationale

**B. Équilibrer les principaux objectifs**

**C. Caractéristiques générales d'un régime de l'insolvabilité**

**II. Types de procédures d'insolvabilité**

**A. Liquidation**

**B. Redressement**

1. Procédures de redressement formelles
2. Processus de redressement informels
  - a) Conditions nécessaires
  - b) Principaux éléments
  - c) Règles et lignes directrices pour un redressement informel
3. Procédures de redressement qui comprennent des éléments informels et formels

**C. Procédures administratives**

**D. Structure du régime de l'insolvabilité**

**Deuxième partie. Éléments essentiels d'un régime de l'insolvabilité efficace et rationnel**

## II. Demande d'ouverture et ouverture<sup>1</sup>

### A. Admissibilité et compétence (A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.3)

1. Admissibilité: débiteurs auxquels doit s'appliquer une législation sur l'insolvabilité
  - a) Personnes physiques exerçant une activité commerciale
  - b) Entreprises publiques
  - c) Entités exigeant un traitement particulier
2. Compétence
  - a) Centre des intérêts principaux
  - b) Établissement
  - c) Présence de biens

#### Recommandations 11 à 16

### B. Critères applicables (A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.4)

1. Introduction
2. Critères applicables
  - a) Critère de liquidité ou de flux de trésorerie
  - b) Méthode comptable
  - c) Définition du critère d'ouverture
3. Liquidation
  - a) Parties pouvant présenter une demande
  - b) Demande présentée par le débiteur
  - c) Demande présentée par les créanciers
  - d) Demande présentée par une autorité publique
4. Redressement
  - a) Demande présentée par le débiteur
  - b) Demande présentée par les créanciers
5. Questions procédurales
  - a) Ouverture de la procédure
  - b) Décision d'ouvrir une procédure d'insolvabilité
  - c) Fixation d'un délai pour la décision d'ouverture
  - d) Rejet de la demande d'ouverture
  - e) Notification d'ouverture
  - f) Absence de biens
6. Coût de la procédure d'insolvabilité

---

<sup>1</sup> La renumérotation du Guide dans la dernière version révisée fait qu'il n'y a plus de chapitre premier dans la deuxième partie. Dans la version définitive du Guide, le chapitre intitulé "Demande d'ouverture et ouverture" sera le chapitre premier de la deuxième partie.

**Recommandations 17 à 26**

**III. Traitement des biens à l'ouverture de la procédure d'insolvabilité**

**A. Biens visés (A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.5)**

1. Introduction
2. Biens entrant dans la masse l'insolvabilité
  - a) Définition générale de la masse de l'insolvabilité
  - b) Biens grevés de sûretés
  - c) Biens communs
  - d) Biens appartenant à des tiers
  - e) Date de constitution de la masse
3. Biens exclus de la masse de l'insolvabilité
  - a) Exclusions générales
  - b) Biens étrangers
  - c) Lorsque le débiteur est une personne physique
4. Biens récupérés
  - a) Procédures d'annulation
  - b) Opérations non agréées

**Recommandations 27 à 29**

**B. Protection et préservation de la masse de l'insolvabilité (A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.6)**

1. Introduction
2. Protection de la masse grâce à l'arrêt des poursuites
3. Portée de l'arrêt des poursuites
  - a) Poursuites arrêtées
  - b) Créanciers garantis
4. Questions procédurales
  - a) Arrêt discrétionnaire ou automatique des poursuites
  - b) Moment à partir duquel s'applique l'arrêt des poursuites
  - c) Durée de l'arrêt des poursuites
  - d) Prorogation de l'arrêt des poursuites
  - e) Assouplissement des modalités d'application de l'arrêt des poursuites
5. Protection des créanciers garantis
6. Restrictions à la disposition des biens par le débiteur

**Recommandations 30 à 42**

**C. Utilisation et disposition des biens (A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.7)**

1. Introduction
2. Biens compris dans la masse de l'insolvabilité
  - a) Méthodes de vente
  - b) Vente de biens grevés d'une sûreté
  - c) Faculté donnée au représentant de l'insolvabilité de vendre les biens de la masse sans qu'ils soient grevés d'un quelconque droit réel
  - d) Biens communs
  - e) Biens qui constituent une charge, biens sans valeur et biens difficilement réalisables
  - f) Remise de biens grevés d'une sûreté
  - g) Créances
3. Biens appartenant à des tiers

**Recommandations 43 à 51****D. Traitement des contrats (A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.8)**

1. Introduction
2. Continuation
  - a) Clauses de résiliation automatique
  - b) Procédure pour la continuation des contrats
  - c) Continuation de contrats en cas de défaut d'exécution du débiteur
  - d) Créances nées de la continuation des contrats
  - e) Modification des contrats poursuivis
  - f) Exceptions au pouvoir de poursuivre des contrats
3. Rejet
  - a) Procédure de rejet
  - b) Effet du rejet sur le cocontractant
  - c) Exceptions au pouvoir de rejeter des contrats
4. Contrats de location
5. Cession
6. Exceptions générales au pouvoir de poursuivre, de rejeter et de céder des contrats
7. Contrats postérieurs à l'ouverture de la procédure

**Recommandations 52 à 68**

## **E. Procédure d'annulation (A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.9)**

1. Introduction
2. Critères d'annulation
3. Catégories d'opérations susceptibles d'annulation
  - a) Opérations visant à faire échouer, entraver ou retarder le recouvrement des créances
  - b) Opérations à un prix sous-évalué
  - c) Opérations préférentielles
  - d) Sûretés
  - e) Opérations avec des personnes ayant des liens privilégiés avec le débiteur
  - f) Opérations nulles et annulables
4. Opérations exemptées d'actions en annulation
5. Établissement de la période suspecte
6. Ouverture de la procédure d'annulation
  - a) Parties habilitées à ouvrir la procédure
  - b) Financement de la procédure d'annulation
  - c) Délai fixé pour l'ouverture de la procédure
  - d) Questions relatives à la charge de la preuve
7. Responsabilité des autres parties à une opération annulée
8. Contrats postérieurs à la demande d'ouverture de la procédure et à l'ouverture de la procédure

### **Recommandations 69 à 81**

## **F. Compensation, compensation globale et contrats financiers (A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.9)**

1. Droit général de compensation
2. Compensation globale et compensation dans le contexte des opérations financières
3. Exceptions pour les contrats financiers

### **Recommandations 82 à 88**

## **IV. Participants et institutions**

### **A. Débiteur (A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.10)**

1. Introduction

2. Poursuite de l'activité de l'entreprise débitrice
  - a) Liquidation
  - b) Redressement
3. Droits du débiteur
4. Obligations du débiteur
  - a) Coopération et assistance
  - b) Communication de renseignements
  - c) Confidentialité
  - d) Obligations secondaires
  - e) Recours à des spécialistes pour aider le débiteur
  - f) Inexécution des obligations
5. Responsabilité du débiteur
6. Droits de réexamen et d'appel (section tirée du A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.16)

**Recommandations 89 à 95**

**B. Représentant de l'insolvabilité (A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.10)**

1. Introduction
2. Qualifications
3. Sélection et élimination du représentant de l'insolvabilité
4. Obligations et fonctions du représentant de l'insolvabilité
5. Confidentialité
6. Rémunération du représentant de l'insolvabilité
  - a) Détermination de la valeur du service rendu
  - b) Moyen de paiement
  - c) Réexamen de la rémunération
7. Obligation de diligence (responsabilité)
8. Mandataires du représentant de l'insolvabilité
9. Révocation des représentants de l'insolvabilité
10. Remplacement du représentant de l'insolvabilité

**Recommandations 96 à 105**

**C. Créanciers (A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.11)**

1. Catégories de créanciers
2. Participation des créanciers à la procédure d'insolvabilité
  - a) Introduction
  - b) Degré de participation des créanciers au processus de décision

- c) Collectivité des créanciers [ensemble des créanciers]
  - d) Comité des créanciers
  - e) Vote des créanciers
  - f) Règlement des litiges entre l'ensemble des créanciers et le Comité des créanciers
  - g) Confidentialité
3. Droits de réexamen et d'appel (section tirée du A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.16)

**Recommandations 106 à 120**

**D. Cadre institutionnel (A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.11)**

**V. Redressement (A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.12)**

**A. Plan de redressement**

- 1. Introduction
- 2. Nature ou forme du plan
- 3. Élaboration du plan
  - a) Choix du moment pour l'élaboration du plan
  - b) Parties capables d'élaborer [d'autoriser à élaborer] le plan
  - c) Délais d'élaboration du plan
- 4. Le plan
  - a) Contenu du plan
  - b) Informations devant accompagner le plan
- 5. Approbation du plan
  - a) Procédures d'approbation
  - b) Approbation par les créanciers garantis et les créanciers prioritaires
  - c) Approbation par les créanciers chirographaires ordinaires
  - d) Approbation par les actionnaires
  - e) Créanciers ayant des liens privilégiés avec le débiteur
  - f) Majorités requises pour l'approbation du plan
- 6. Lorsque le plan est soumis à l'approbation des créanciers mais n'est pas approuvé
  - a) Modification du plan
  - b) Conversion de procédures
- 7. Lier les créanciers opposants
- 8. Homologation du plan par le tribunal
  - a) Objections contre l'approbation du plan
  - b) Mesures nécessaires pour l'homologation par le tribunal

9. Effets du plan
10. Contestation d'un plan après homologation
11. Modification d'un plan après approbation par les créanciers (et homologation par le tribunal)
12. Exécution d'un plan
13. Échec de l'exécution
14. Conversion en liquidation

#### **Recommandations 121 à 138**

### **B. Procédure de redressement accélérée**

1. Introduction
2. Redressement extrajudiciaire
  - a) Créanciers généralement visés
  - b) Facteurs empêchant de parvenir à un consensus
3. Procédure de reconnaissance d'un plan de redressement négocié et convenu extrajudiciairement
  - a) Débiteurs pouvant bénéficier de la procédure
  - b) Obligations visées
  - c) Application de la législation sur l'insolvabilité
  - d) Accélération de la procédure

#### **Recommandations 139 à 145**

## **VI. Administration de la procédure**

### **A. Traitement des créances (A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.13)**

1. Introduction
2. Déclaration des créances
  - a) Créanciers qui peuvent être tenus de déclarer leurs créances
  - b) Restrictions en ce qui concerne les créances qui peuvent être déclarées
  - c) Procédure de déclaration des créances
  - d) Défaut de déclaration des créances
3. Procédure de vérification et d'admission
  - a) Liste des créances déclarées
  - b) Procédures de vérification et d'admission
  - c) Créances contestées
  - d) Effet de l'admission d'une créance
  - e) Compensation des créances réciproques
  - f) Créances appelant un traitement spécial

**Recommandations 146 à 160**

**B. Financement postérieur à l'ouverture de la procédure (A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.14)**

1. Besoin de financement postérieur à l'ouverture de la procédure
2. Sources du financement postérieur à l'ouverture de la procédure
3. Attirer un financement postérieur à l'ouverture de la procédure – octroi d'une sûreté ou d'une priorité

**Recommandations 161 à 165**

**C. Priorités et répartition (A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.14)**

1. Priorités
  - a) Créanciers garantis
  - b) Créances d'administration
  - c) Créances prioritaires ou privilégiées
  - d) Créanciers chirographaires ordinaires
  - e) Propriétaires et actionnaires
  - f) Personnes ayant des liens privilégiés avec le débiteur
  - g) Amendes, pénalités et intérêts échus postérieurement à l'ouverture de la procédure
2. Répartition

**Recommandations 166 à 171**

**D. Traitement des groupes de sociétés (A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.16)**

1. Introduction
2. Responsabilité du groupe pour les dettes externes
3. Dettes intragroupe

**VII. Règlement de la procédure (A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.15)**

**A. Décharge**

1. Décharge du débiteur dans la procédure de liquidation
2. Remise de dettes ou réaménagement de créances dans la procédure de redressement

**Recommandations 172 et 173**

## **E. Clôture de la procédure**

1. Liquidation
2. Redressement

**Recommandations 174 et 175**

**Loi applicable régissant la procédure d'insolvabilité  
(A/CN.9/WG.V/WP.63/Add.17)**

---